

Fiche projet - Autonomisation de femmes au Tchad



Informations générales

PROJET EN COURS

Date de début : mars 2022

Date de fin : mars 2025

Localité : N'Djamena, Tchad

Zones d'intervention : [Afrique centrale](#)

Pays d'intervention : [Tchad](#)

Budget : 25000

Financeurs régionaux : [Conseil Régional des Pays de la Loire](#)

Financeurs nationaux : Agence des micro-projets

Autres financeurs : --

Secteurs d'intervention : [Croissance économique - Emploi, Égalité H-F](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Centre Français de Communication et Développement durable

Type de structure : ASSOCIATIONS, Association locale **Adresse :** Pôle Associatif Coluche rue Claude Debussy, 72100 Le Mans
Pays d'intervention : France, Sri Lanka, Tchad
Secteurs d'intervention : Agriculture - Souveraineté alimentaire, Eau - Assainissement, Enseignement - Formation, Migrations, Santé **Représentant :** M. Mathieu Desprez

Contexte

De nombreux indicateurs non monétaires confirment les conditions de vie précaires de la population tchadienne : selon le rapport sur le développement humain 2019 (IDH de l'ONU) le Tchad se classe 187e sur 189 pays. Il est dernier dans le classement de l'Indice du capital humain de la Banque mondiale : « un enfant né au Tchad aujourd'hui sera 71 % moins « productif » à l'âge adulte qu'un enfant qui a reçu une éducation de qualité et a bénéficié de services de santé adaptés ». Contexte éco-social des femmes au Tchad

2.1. Les normes de genre Au Tchad sur le plan strictement légal, aucune restriction n'est faite entre les droits de l'homme et ceux de la femme (article 13/constitution). Cependant la coexistence des droits coutumiers, des droits musulmans et chrétiens, de normes sociales traditionnelles limite l'effectivité du principe de l'égalité consacré par la constitution et freinent les femmes dans leur capacité à agir. L'indice 2018 de l'ONU intitulé « inégalité des genres » indique une valeur de 0,701 pour le Tchad, ce qui le place dans les tous derniers rangs mondiaux.

2.2. Le manque d'instruction / formation des filles et des femmes Le nombre des filles ne représente pas 10 % du nombre général des élèves inscrits dans les écoles. Le taux d'alphabétisation des femmes tchadiennes est de 14 % alors qu'il est de 31 % pour les hommes (Unesco, 2016) Les pesanteurs socioculturelles, l'éducation familiale incitent filles et femmes à s'investir plus dans l'apprentissage des travaux domestiques que dans l'instruction et la formation professionnelle. Phrases entendue dans un Forum à N'Djamena (d'une mère) : « Les filles doivent trouver un mari pour les entretenir. En attendant, elles doivent aider leur mère à élever les plus jeunes de leurs enfants » ou encore (d'un père) : « Pour moi, si une fille arrive à lire son nom, c'est suffisant, elle doit arrêter d'apprendre et se consacrer à son foyer ». Une remarque positive : « Le Tchad doit miser sur l'éducation des filles afin d'améliorer ses performances et atteindre les Objectifs du Développement Durable.

2.3. La santé des mères et la fécondité Avec 856 décès pour 100.000 naissances, le taux de mortalité des mères au moment de leur accouchement est considérable (MICS19). Autre problème de santé : affectées par les charges liées à la procréation et faute de moyens, de nombreuses femmes se soignent insuffisamment. La population du Tchad est très nataliste et faire un enfant est la chose la plus précieuse qui soit sitôt le mariage consommé. Chiffrée à 7.885.000 personnes en 2010, la population va atteindre les 16 millions en 2021. Ce pays détient en effet, avec le Niger, le taux de fécondité le plus élevé au monde (6,3 enfants / femme – INSEED -). Cela fait peser sur les femmes une charge des soins quotidiens qui limite leur possibilité d'accroître leurs revenus, les enferme dans la pauvreté. La connaissance et l'utilisation des méthodes contraceptives est faible au Tchad (5,4%, EDS-MICS 2014-2015) notamment chez les personnes non instruites et les jeunes (71% des adolescentes de 19 ans ont un enfant). Une femme peut-elle avoir pour objectif de s'autonomiser sans qu'elle se questionne sur la régulation des naissances et s'informe auprès des services du Planning familial ?

2.4. Les VBG (violences basées sur le genre) Comme dans tous les pays, les femmes subissent au Tchad des sévices physiques, psychiques, émotionnels et sexuels difficiles à supporter. En ville, à cause de leur nature féminine, de la promiscuité, du lourd travail d'aide-ménagère, de divers discriminations les femmes et les filles font trop souvent l'objet d'insultes, d'injures, d'humiliations, de coups, de blessures. Voire beaucoup plus. Bien que la Loi n°006/PR/2002 punisse les sévices sexuels et les MGF (mutilations génitales féminines) environ 80% des filles sont excisées entre 5 et 14 ans (données ONU). Malgré la loi, les mariages forcés et précoces des mineures continuent à être pratiqués (à noter : 66,9% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans). L'ensemble de ces traditions et moeurs, de ces violences, sapent l'estime de soi des jeunes filles et des femmes, les limitent dans leur mouvement proactif, leur désir d'autonomisation.

2.5. L'insuffisance de revenu des femmes Les normes sociales limitent la mobilité physique des femmes et par conséquent leur accès aux opportunités économiques, au plein emploi et à un travail indépendant suffisamment rémunérateur. A titre d'exemple, le Tchad présente de fortes normes de genre en termes d'accès aux technologies numériques et aux services financiers. Les obstacles qui entravent l'accès au crédit sont importants, mais ils sont beaucoup plus élevés pour les femmes, dont seulement 1 % réussit à emprunter pour créer, exploiter ou développer une activité économique contre 4 % des hommes. Tout passe en effet par l'approbation des hommes. En conclusion. Le maintien du statut inférieur des femmes par rapport aux hommes et le manque de confiance en soi qui en découle ne leur permettent que bien difficilement de s'en sortir économiquement. C'est pourquoi le présent projet comprendra des actions de sensibilisation à l'autonomisation des femmes. Concernant les 30 femmes sélectionnées, elles bénéficieront de formations qualifiantes ainsi que d'un accompagnement concret dans la mise en oeuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) choisies (voir objectifs spécifiques)

De nombreux indicateurs non monétaires confirment les conditions de vie précaires de la population tchadienne : selon le rapport sur le développement humain 2019 (IDH de l'ONU) le Tchad se classe 187e sur 189 pays. Il est dernier dans le classement de l'Indice du capital humain de la Banque mondiale : « un enfant né au Tchad aujourd'hui sera 71 % moins « productif » à l'âge adulte qu'un enfant qui a reçu une éducation de qualité et a bénéficié de services de santé adaptés ».

Au Tchad sur le plan strictement légal, aucune restriction n'est faite entre les droits de l'homme et ceux de la femme (article 13/constitution). Cependant la coexistence des droits coutumiers, des droits musulmans et chrétiens, de normes sociales traditionnelles limite l'effectivité du principe de l'égalité consacré par la constitution et freinent les femmes dans leur capacité à agir. L'indice 2018 de l'ONU intitulé « inégalité des genres » indique une valeur de 0,701 pour le Tchad, ce qui le place dans les tous derniers rangs mondiaux. Le nombre des filles ne représente pas 10 % du nombre général des élèves inscrits dans les écoles. Le taux d'alphabétisation des femmes tchadiennes est de 14 % alors qu'il est de 31 % pour les hommes (Unesco, 2016) Les pesanteurs socioculturelles, l'éducation familiale incitent filles et femmes à s'investir plus dans l'apprentissage des travaux domestiques que dans l'instruction et la formation professionnelle.

Les normes sociales limitent la mobilité physique des femmes et par conséquent leur accès aux opportunités économiques, au plein emploi et à un travail indépendant suffisamment rémunérateur. A titre d'exemple, le Tchad présente de fortes normes de genre en termes d'accès aux technologies numériques et aux services financiers. Les obstacles qui entravent l'accès au crédit sont importants, mais ils sont beaucoup plus élevés pour les femmes, dont seulement 1 % réussit à emprunter pour créer, exploiter ou développer une activité économique contre 4 % des hommes. Tout passe en effet par l'approbation des hommes. En conclusion. Le maintien du statut inférieur des femmes par rapport aux hommes et le manque de confiance en soi qui en découle ne leur permettent que bien difficilement de s'en sortir économiquement.

Publics concernés

La population de bénéficiaires directes s'élève à 30 femmes, basées dans 3 quartiers de N'Djamena. Souvent mères de famille nombreuse, elles vivent de façon précaire, avec de faibles revenus. Le projet aidera plus particulièrement : Des femmes ayant été victimes de violences faites aux femmes (70% d'entre elles) ; des femmes jeunes (57% ont entre 18 et 35 ans, 30% ont entre 35 ans et 50 ans), des femmes désireuses de s'impliquer dans les économies d'énergie (autociseurs, cuiseurs solaires) et la lutte contre la déforestation. Cinq femmes seront formées à la Coiffure, cinq à la Couture, douze à la restauration, huit à la fabrication d'autociseurs. Dix femmes, parmi elles, seront aussi formées à la cuisson solaire et recevront un cuiseur solaire double. Celles qui disposent d'une cour ou un jardin recevront des plants de fruitiers avec un système d'irrigation par les racines après formation.

Partenaires locaux

AFFOV - Action en faveur des femmes démunies et des orphelins victimes du sida

Objectifs du projet

Promouvoir l'autonomisation des femmes tchadiennes démunies ; Former à différentes techniques les 30 femmes qui ont été sélectionnée ; Communiquer autour du projet